
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 14 janvier 2020

Cabinet du directeur général & communication

Contact : Amélie Roux Rubio

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

 @ARS_ARA_SANTE



Le directeur de l'ARS, Dr Jean-Yves Grall rencontre les professionnels de santé de la communauté professionnelle territoriale de santé du Vercors

Le Docteur Jean-Yves Grall, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en déplacement en Isère ce mardi 14 janvier, a rencontré les professionnels de santé du Vercors, organisés en Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). Il s'agit de la deuxième CPTS de la région, après celle de Vénissieux signée en septembre dernier.

A cette occasion, il a salué le travail et l'engagement des 56 acteurs de santé à l'initiative de cette démarche, dont le but final est de répondre au plus près des besoins des habitants en matière de coordination, de parcours et de prévention.

UNE COMMUNAUTÉ AUX OBJECTIFS VOLONTAIREMENT AMBITIEUX

Les 56 professionnels de santé engagés dans la CPTS Vercors ont défini ensemble un **projet de santé** pour le territoire, cohérent avec la problématique d'accès aux soins qu'ils ont identifiée.

Ce projet de santé a été validé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et bénéficie des financements prévus dans le cadre du contrat conclu avec l'Assurance maladie, pour la mise en œuvre des actions concrètes de coordination et d'organisation qu'il propose, permettant :

- **d'améliorer l'accès aux soins**, avec la mise en place de plages de consultations non programmées et des gardes notamment les week-ends par les médecins généralistes, les masseurs-kinésithérapeutes, et aussi par les pharmacies ; ou encore le repérage et l'orientation des patients sans médecins traitant vers les médecins adhérents à la CPTS.
- **de développer la coordination entre les professionnels de santé** avec notamment le recrutement d'un coordonnateur, la mise en place des réunions pluri-professionnelles permettant de définir des protocoles de prise en charge des patients, ou encore la mise à disposition d'un système d'information partagé pour faciliter les échanges.
- **de développer des actions de prévention commune et ciblée** pour gagner en efficacité, notamment dans le cadre du dépistage organisé des cancers, ou encore par la mise en place d'une permanence de vaccination antigrippale.
- **d'actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins**, avec notamment la mise en place d'une démarche qualité par le recueil de la satisfaction et du retour des usagers et aussi à travers la création d'une association d'usagers « le carré de vie ».

56 professionnels de santé

13 médecins généralistes,
11 infirmiers, 4 pharmaciens,
15 masseurs-kinésithérapeutes,
1 podologue, 1 médecin spécialiste,
2 orthophonistes,
2 chirurgiens-dentistes,
1 laboratoire d'analyses,
2 sages-femmes,
1 orthoptiste, 2 opticiens
1 fournisseur de matériel médical

sur 8 communes

Lans en Vercors, Villars de Lans, Autrans-Méaudre en Vercors, Saint Nizier du Moucherotte, Corrençon en Vercors, Engins, Saint Martin en Vercors, La Chapelle en Vercors

- **d'accompagner les professionnels de santé dans leur exercice**, avec par exemple, la mise à disposition de 2 studios pour l'hébergement de stagiaires, ou encore l'élaboration d'une charte du « bien travailler ensemble ».

QU'EST-CE QU'UNE CPTS ?

Une CPTS permet aux professionnels de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, de se coordonner autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes : organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, attractivité médicale du territoire, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile. Les CPTS sont conçues pour aider les professionnels de santé à **mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner**. Il s'agit d'une mesure de la stratégie « Ma Santé 2022 » portée par Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé.



Dr Jean-Yves Grall a rencontré les représentants de la communauté professionnelle territoriale de santé du Vercors

le mardi 14 janvier 2020

